



# **62<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES**

## **29, 30 et 31 OCTOBRE 2020**

### **REGLEMENT**

**Championnat de France des Rallyes**  
**Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices**  
**Trophée Promotion Michelin**  
**Championnat de France des Rallyes Team**  
**Championnat de France des Rallyes Junior**  
**Coupe Peugeot 208 Rally Cup**  
**Clio Trophy France Renault**  
**Championnat de France des Rallyes Féminin**  
**Trophée IGOL**  
**Coupe de France des Rallyes Coefficient 4**  
**Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile**  
**Occitanie Méditerranée**  
**Trophée Jean-Louis GOUR**

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT**

**Adresse postale : B.P. 7 34690 FABREGUES**

**Adresse administrative : Résidence le Rimbaud Bat A  
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER  
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com**

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault tient également à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribués efficacement à ce que le 62<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES puisse avoir lieu :

Mr Jacques WITKOSKI	Préfet de l'Hérault
Mr Didier LAUGA	Préfet du Gard
Mme Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Mme Joëlle GRAS	Sous-préfète du Vigan
Mr Régis BOUAD	Président du Conseil Départemental du Gard
Mr Kléber MESQUIDA	Président du Conseil Départemental de l' Hérault
Mr Mickaël DELAFOSSE	Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier
Mr Alain BARBE	Président de la Communauté des Communes Grand Pic St Loup
Mr Régis BAYLE	Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais
Mr Michel FRATISSIER	Président de la C. des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Mr Gilles BERTHEZENE	Président de la C. des Communes Causses–Aigoual–Cévennes Terres Solidaires
Mr Fabien CRUVEILLER	Président de la Communauté des Communes Piémont Cévenol
Mr Olivier GAILLARD	Député du Gard
Mr Jean-Jacques PERONI	Commandant le Groupement de Gendarmerie du Vigan
Mr Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
Mr Samuel TEISSIER	Trésorier de la F.F.S.A.
	Président de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée
Mr Jacques REGIS	Président Délégué de la Ligue Occitanie Méditerranée
Mr Bernard DEMEZOIS	Vice Président de la FFSA
	Président de la Commission du Championnat de France des Rallyes
Mr Rémi TOSELLO	Président Délégué de la F.F.S.A. – Président de la Commission des Rallyes VHC

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées

Mesdames

Sylvie ARNAL	Maire de LE VIGAN
Geneviève CASTANIE	Maire de FONTANES
Françoise JUTTEAU	Maire de SAINT MARTIAL
Françoise MATHERON	Maire de St BAUZILLE DE MONTMEL
Martine VOLLE-WILD	Maire d'AVEZE

Messieurs

Régis BAYLE	Maire d'ARRIGAS
Bruno BELTOISE	Maire de ST LAURENT LE MINIER
Régis BOURELLY	Maire de SAINT ANDRE DE VALBORGNE
Patrick DARLOT	Maire de SAINT BRESSON
Henri DE LATOUR	Maire de LASALLE
Michel FRATISSIER	Maire de GANGES
Jean-Pierre GABEL	Maire d'ARPHY
Joël GAUTHIER	Maire de VAL d'AIGOUAL
Jérôme LOPEZ	Maire de SAINT MATHIEU DE TREVIERS
Bruno MONTET	Maire d'AULAS
Bernard MOUNIER	Maire de LES PLANTIERS
Bruno OLIVIERI	Maire de SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Gislain PAILLER	Maire de SUMENE
Laurent PONS	Maire de VISSEC
Thierry REDON	Maire de MONTDARDIER
Jean-Claude RODRIGUEZ	Maire de BRISSAC
Bernard SANDRE	Maire de ROQUEDUR
Gérard SEVERAC	Maire de POMMIERS
Bertrand VAN PETEGHEM	Maire de SOUDORGUES

Mr Christian ASSAF	Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole Délégué aux Politiques Sportives
Mr Emmanuel PUECH	Vice Président de Communauté de Communes du Pays Viganais-Délégué aux Sports
Mme Sylvie PAVLISTA	1 <sup>ère</sup> Adjoint Ville LE VIGAN
Mr Stéphan BERTO	Conseiller Municipal de SAINT HIPOOLYTE DU FORT - Déléguée aux Sports
Mr Benoît GRELLET	Proviseur du Lycée Pierre Mendès France – MONTPELLIER
Mme Elisabeth LE-TOLGUENEC	Gestionnaire – Adjoint Agent Comptable Lycée Pierre Mendès France – MONTPELLIER
Mr Fabien LOPEZ	Directeur du Circuit de KARTIX
Mr Georges ELNECAVE	Responsable du Service Police Municipale – Ville de MONTPELLIER
Mr Mathieu ANGLADE	Directeur Adjoint des Sports Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
Mr Thierry GUITTET	Directeur des Sports Montpellier – Méditerranée – Métropole
Mme Geneviève CHABBERT	Directrice des Sports – Ville de MONTPELLIER
Mr Alexandre MARTY	Service des Sports – Ville de MONTPELLIER
Mme Anne-Marie AMOROS	Directrice d'Agence France Bleu Hérault
Mr Nicolas VARENNE	Directeur d'Agence France Bleu Gard - Lozère
Mr Richard THIERY	Directeur Général GT2I

## **S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT**

paraîtront sur le site internet officiel : [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)

- **Le présent règlement**
- **Le bulletin d'engagement**
- **La Fiche d'assistance**
- **La Fiche Reconnaissance**
- **La Fiche Ouvreurs**
- **La Demande pour la Base d'Essai**
- **La liste des engagés**
- **Les confirmations d'engagements**
- **Les Listes numérotées**
- **Les horaires de convocations**
- **Les classements**

**• SECRETARIAT du RALLYE****ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT****Adresse Postale Obligatoire pour tous envois de courriers : BP 7- 34690 – FABREGUES**

Adresse Géographique : Le Rimbaud Bt A 57, ave Louis Ravas – 34080 - MONTPELLIER

Tél. : 04.67.61.00.99. - [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) – [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)**• MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK– VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES -****REMISE du MODULE DE GEO LOCALISATION – OPERATIONS PROMOTIONNELLES****KARTIX PARC**

Les Peras des Caizergues

34190 - BRISSAC

Tél. : 04 .67.73.75.00. -- Fax: 04.67.47.64.91. - e-mail: [kartix@kartix-parc.com](mailto:kartix@kartix-parc.com)**• BASE d'ESSAI**

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

**• ACCUEIL OFFICIELS – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES (pièces manquantes)– VERIFICATIONS TECHNIQUES – REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS – ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS****• TIRAGE AU SORT TROPHEE MICHELIN****LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE**

380, rue du Mas de Brousse

34000 – MONTPELLIER

**• ACCUEIL COMMISSAIRES****VILLAGE de VACANCES LA POMMERAIE**

9, avenue Sergent Triaire

30120 – LE VIGAN

**• P.C. RALLYE - INFORMATIQUE-CLASSEMENTS****-MAISON de la COMMUNAUTE des COMMUNES du PAYS VIGANAIS****(Jeudi 29, Vendredi 30, Samedi 31 Octobre 2020)**

3, avenue Sergent Triaire

30120 – LE VIGAN

**-MAISON des RELATIONS INTERNATIONALES Esplanade Charles de Gaulle (Face au Corum)****(Samedi 31 Octobre 2020 à partir de 14 H 00)****• SALLES DE PRESSE****-SALLE DU CANTOU**

Place Quatrefages de La Roquette

30120 – LE VIGAN

**-SALLE de PRESSE ANNEXE (à partir du Samedi 31 Octobre 2020, après-midi)**Maison des Relations Internationales Esplanade Charles de Gaulle **(Face au Corum)****• CONFERENCE DE PRESSE –PRESENTATION des EQUIPAGES et SEANCE de DEDICACES****-OPERA COMEDIE**

Place de la Comédie – Centre Ville

34000 – MONTPELLIER

**• PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – VILLAGE PARTENAIRES****• ESPLANADE CHARLES DE GAULLE**

(Près de la Place de la Comédie – Montpellier Centre) 34000 – MONTPELLIER

**• REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**1<sup>ère</sup> Reunion : LYCEE PIERRE MENDES FRANCE - MONTPELLIER2<sup>ème</sup> Réunion : P.C. RALLYE - LE VIGANRéunion finale : Maison des Relations Internationales Esplanade Charles de Gaulle **(Face au Corum)**

• **PARC FERMEE de FIN de 1<sup>ère</sup> ETAPE – PARC DEPART 2<sup>ème</sup> ETAPE – PARC DE REGROUPEMENT 1 & 2**

**Mairie du Vigan**

Place Quatrefages de La Roquette  
30120 – LE VIGAN

• **PARC DE REGROUPEMENT 3 / RECLASSEMENT**

Parking CC Grand Pic St Loup  
34270 – SAINT MATHIEU DE TREVIERS

• **PARC D'ASSISTANCE (avec ZONE de RAVITAILLEMENT )**

**Parkings Centre Ville**  
30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **AUTRES ZONES DE RAVITAILLEMENT**

-Pompes à essence autorisées :

**SUPER U** : 30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT - 34190 – GANGES - 30120 – LE VIGAN

**INTERMARCHÉ** : Le vendredi 30 Octobre 2020 uniquement - sortie du Vigan pré-rond point du Coudoulous  
30120 – MOLIÈRE-CAVAILLAC.

• **PARCS REMORQUES OBLIGATOIRES**

**PAE les BATAILLES (Face à Atelier Chazel Technologie)**

Route de Sauve  
30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

- **PARKING PIREE**

Avenue du Pirée  
34000 - MONTPELLIER

• **TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL**

-LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE MONTPELLIER (Jeudi 29 Octobre 2020 : 16h à 23h)

-P.C. du Rallye – Maison de la Communauté des Communes du Pays Viganais  
(Du Jeudi 29 Octobre 2020 au Samedi 31 Octobre 2020 jusqu'à 17 H)

-Esplanade Charles de Gaulle – Parc de départ/Arrivée près Podium– MONTPELLIER  
(Vendredi 30 Octobre 2020 de 9h à 16h et Samedi 31 Octobre 2020 de 17h à 23h)

**Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :**

Au Parc Assistance Saint Hippolyte du Fort – A la Mairie du VIGAN – A la Mairie de Ganges (VHC/VHRS)

**De plus l'organisation met en place un tableau d'affichage officiel numérique via la société Patrick Soft. Tous les documents officiels y seront consultables en temps réel. L'ensemble des équipages sera informé par SMS des temps et de toutes informations utiles.**

• **VERIFICATIONS FINALES**

LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER  
380, rue du Mas de Brousse  
34000 – MONTPELLIER

## PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage).

### PRELIMINAIRES RALLYE

---

<b>Lundi 17 Août 2020</b>	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a>
<b>Lundi 12 Octobre 2020</b>	00h00	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au Championnat de France et/ou au Trophée Michelin
<b>Lundi 19 Octobre 2020</b>	24h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
<b>Vendredi 23 Octobre 2020</b>	15h00	Publication de la liste numérotée des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques. sur <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a>

### RECONNAISSANCES

---

<b>Samedi 24 Octobre 2020</b>	07h30-12h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc - Vérifications administratives obligatoires - Remise du module De géo-localisation
	09h00-20h00	Reconnaitances 1 <sup>ère</sup> Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances
<b>Dimanche 25 Octobre 2020</b>	07h30-13h00	Reconnaitances 1 <sup>ère</sup> Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
<b>Mercredi 28 Octobre 2020</b>	07h30-12h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation
	09h00-20h00	Reconnaitances 2 <sup>ème</sup> Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
<b>Jeudi 29 Octobre 2020</b>	07h30-13h00	Reconnaitances 2 <sup>ème</sup> Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
<b>Vendredi 30 Octobre 2020</b>	12h00-14h30	Reconnaitance « Circuit de Kartix Parc » (ES 9) avec la voiture de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A, St Hippolyte du Fort

### BASE D’ESSAI

---

<b>Jeudi 29 Octobre 2020</b>	14h00-18h00	Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel Cf. Art. 7.5.20p
------------------------------	-------------	---

### DEROULEMENT DU RALLYE

---

<b>Mercredi 28 Octobre 2020</b>	15h00	Ouverture du Parc Assistance - St Hippolyte du Fort Pour les structures : Michelin, CF Junior, Peugeot 208 Rallye Cup- Clio Trophy France Renault
<b>Jeudi 29 Octobre 2020</b>	08h00	Ouverture du Parc Assistance - St Hippolyte du Fort Pour les autres structures

<b>Jeudi 29 Octobre 2020</b>	16h00-22h30	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de Convocation aux vérifications techniques et uniquement pour les documents manquants (cf. <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> ) et remise du briefing écrit et autres documents - Lycée des Métiers Pierre Mendès France Montpellier (LPMF)
	16h00-23h00	Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. (cf. <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> ) - LPMF Montpellier
	16h00-23h00	Pesée libre des voitures
	17h00-23h30	Mise en Parc Fermé de départ à l'issue des vérifications techniques Esplanade Charles de Gaulle (près Comédie) Montpellier – Centre
	19h30	Tirage au Sort su Trophée Michelin LPMF Montpellier
	20h00	Briefing des Véhicules d'Encadrement – Lycée PMF - Montpellier
	22h00	1 <sup>ère</sup> Réunion Collège des Commissaires Sportifs Lycée PMF Montpellier
<b>Vendredi 30 Octobre 2020</b>	09h30	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape – Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier
	09h30	Conférence de presse – Opéra Comédie - MONTPELLIER
	09h30	Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye - Maison de la Communauté de Communes Pays Viganais – Le Vigan
	10H00	Briefing des chronométrateurs par la société PatrickSoft PC Le Vigan
	11h30	<b>Départ 1ère Etape</b> - Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier
	21h38	<b>Arrivée 1ère Etape</b> – Place Quatrefoies de La Roquette - Le Vigan
	23h30	2 <sup>ème</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Rallye Le Vigan
<b>Samedi 31 Octobre 2020</b>	01h00	Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape – P.C. Rallye Le Vigan
	06h20	Publication du Classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> Etape Pénalisations comprises
	07h20	<b>Départ 2ème Etape</b> - Place Quatrefoies de La Roquette - Le Vigan
	19h00	<b>Arrivée 2ème Etape</b> (CH 11E) – Esplanade - Montpellier  Podium – Remise des prix
	20h00	3 <sup>ème</sup> Reunion du Collège des Commissaires Sportifs Maison des Relations Internationales Esplanade Charles de Gaulle (Face au Corum) Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.



## **ARTICLE 1P – ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 29 Octobre au 31 Octobre 2020, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERANNE, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT DU GARD, des COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-CEVENNES-TERRES SOLIDAIRES, GRAND PIC ST LOUP et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, de VAL D'AIGOUAL, SAINT ANDRE DE VALBORGNE et de toutes les communes traversées, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

### **62<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES**

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC comptant pour le Championnat de France des Rallyes VHC et un rallye VHRS dénommés :

### **12<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES VHC et 3<sup>ème</sup> CRITERIUM HISTORIQUE DE REGULARITE VHRS**

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation **N°372 en date du 22 / 07 / 2020.**

#### **Comite d'Organisation**

**Président** : Alain SZAFARCYK

**Membres** : F. ARBOUX, P. ASTIE, G. BASCOUL, M. BASCOUL, C. BELCHI, P. BERGEAULT, J-L. BESNARD, A. BOEGLI, J. BOISSIER, G. BONNAFOUS, J-L BORDONADO, F. CABAS, P.CAUVY, S. CHALEMONT, R.CLOS, T. G. DAGAND, P. FILIAT, J. FURET, P. GAZAN, S. GIRGENTI, T., A. JOFFRE, M. LACRUZ, A. LANCRY, M. LANCRY, M. LAUSSEL, J. MARAINE, F. MICALET, B. MIERMONT, S.MONTET-CAZES, J.L. NEGRE, J. NORTES, F. PELADAN, F. POLLANO, I. PRISTCHEPA, P. RASPAUD, R. RODRIGUEZ, P. RONGIER, C. SIDOBRE, A. SOUVEYRAS, B. TREMOULET.

#### **Permanence – Secrétariat du Rallye**

**Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers** : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 – FABREGUES

**Adresse Géographique** : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas  
34080 – MONTPELLIER - Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) – [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com).

#### **1.1p – OFFICIELS**

##### **Structure F.F.S.A. Championnat de France**

<b>Président de la Commission</b>	Bernard DEMEUZOIS	1985-04/10
<b>Coordinateur Championnat de France</b>	Philippe SOULET	42240-14/99
<b>Chargé de Mission CFR</b>	Anne BERNARD	41618-14/38
<b>Speaker FFSA</b>	Philippe SOING	6302-15/02
<b>Rédacteur Presse FFSA</b>	Clément RULLIERE	245679-09/90
<b>Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA</b>	Mathieu ANNE	

##### **Observateur F.F.S.A.**

Jean-Michel PROUST 3537-15/01

##### **Collège des Commissaires Sportifs**

<b>Président</b>	Gilbert GIRAUD	4864-07/01
<b>Membres</b>	Hervé BESSON	15182-05/09
	Jacques PAOLI	2692-08/05
<b>Secrétaire</b>	Fabien ZYCH	4626-08/05

##### **Direction de Course**

<b>Directeur de Course</b>	Patrick BOUTEILLER	128253-08/11
<b>Directeur de Course Adjoint</b>	Michel LAROULANDIE	8495-17/14
<b>Directeur de Course Chargé Rallye Nouveau Départ</b>	Michel LAROULANDIE	8495-17/14
<b>Adjoints à la Direction de Course</b>	Nathalie CHANTAGREL	9549-08/01
	Sylvie ZYCH	3416-05/15
	Nicole BONNET	7422-09/01
<b>Secrétaire P.C.</b>	Guy BASCOUL	149758-08/08



<b><u>Secrétaire de meeting</u></b>		Michèle BASCOUL	149759-08/08
<b>Directeurs de Course Délégués ES</b>		Carmen BELCHI Marc CIER Christian COULET	8747-08/04 2942-07/06 3650-07/12
<b>Directeur de Course Délégué Base Essais</b>		Carmen BELCHI	8747-08/04
<b>Directeurs de Course Adjoints Délégués Inter Sécurité ES</b>		Guillaume FAYET Sylvie MONTET-CAZES Jean-Luc DEVRIESE Serge FREVILLE	162390-09/04 205244-05/08 37766-08/16 27121-04/19
<b>Directeurs de Course Adjoints Délégués Parcs</b>			
Vérifications Adm. Compl. & Tech. (LPMF)		Serge FREVILLE	27121-04/19
Parc Esplanade Charles de Gaule Montpellier		Thierry HERITIER	1713-05/15
Parc de Regroupement 1 Le Vigan		Serge FREVILLE	27121-04/19
Parc Fermé Fin 1 <sup>er</sup> Etape Le Vigan		Serge FREVILLE	27121-04/19
Parc de Départ 2 <sup>ème</sup> Etape Le Vigan		Delphine GRAUBY	163789-08/12
Parc de Regroupement 2 Le Vigan		Delphine GRAUBY	163789-08/12
Parc de Regroupement 3 – Repositionnement St Mathieu de Tréviérs		Delphine GRAUBY	163789-08/12
Parc Assitance St Hippolyte du Fort		Marc HABOUZIT	7145-19/10
<b>Directeur de Course Adjoint Déléguée BBR</b>		Sunny ZGAJNAR	213098-07/12
	<b>Avec</b>	Claude MARY	1622-08/05
<b>Directeurs de Course Adjoints Délégués Sécurité Véhicule 00A</b>		Pascal BATTE Valérie DIEBOLT	28230-08/05 12431-01/14
<b><u>Commissaires Techniques</u></b>			
Responsable Délégué Technique FFSA		Christian BONIN	1188-03/18
Délégué Technique Adjoint FFSA		Laurent QUERRY	212893-04/12
Délégué Technique Rallye Nouveau Départ		Christian BONIN	1188-03/18
Délégué Technique Junior FFSA		Robert VOISIN	7618-04/03
Délégué Adjoint Technique Junior FFSA		Laurent QUERRY	212893-04/12
Délégué Technique Peugeot 208 RC		Hervé HENO	5200-11/10
Délégué Technique Clío Trophy France Renault		Sylvain ALANORE	178673-14/11
Membres		Jean-Pierre ROLLAND	2694-08/05
		Cédric GINIER	28482-08/05
		Jean-Claude MARTY	32003-08/06
		Jean-Marc PETINGER	236553-09/14
		Sébastien BOUSQUET	243494-08/09
		Michel MOLINES	9502-08/01
Délégué Technique Base Essais			
<b><u>Chargés des Relations avec les Concurrents</u></b>			
		Marie-Line EYERMAN	211680-03/13
		Emilie TRAMONT	179234-05/14
		Valérie GINIER	174698-08/05
		Françoise FREVILLE	111134-04/14
		Jean-Marc SEGOUIN	3352-15/07
CRAC au Parc Assistance St Hippolyte du Fort		Magali VIDAL	179595-08/09
<b><u>Chargées de la vérification des carnets de bord</u></b>			
	<b>Responsable</b>	Françoise FREVILLE	111134-04/14
		Valérie GINIER	174698-08/05
<b><u>Chargées du Contrôle des publicités</u></b>			
	<b>Responsable</b>	Françoise FREVILLE	111134-04/14
		Valérie GINIER	174698-08/05
<b><u>Juges de fait</u></b>			
		Robert GALLI	9206-07/45
		Gérard FOURNIER	131394-09/09
		Serge PAILLE	3335-07/25

<b><u>Officiel chargé des Sessions de Reconnaissances</u></b>	Carmen BELCHI Sylvie MONTET-CAZES	8747-08/04 205244-05/08
<b><u>Médecin Chef</u></b>	ADAMU 30	
<b><u>Gestion Opérationnelle des Moyens de Secours</u></b>	Jacques BOISSIER ASSM 30/34	37028-08/05
<b><u>Informatique / classements</u></b>	Patrick SOFT	
<b><u>Géo localisation</u></b>	VDS Racing	
<b><u>Liaisons radios</u></b>	LVMC Claude PERETTI	
<b><u>Responsable Equipes Implantation E.S. &amp; Balisage</u></b>	Bernard TREMOULET Fabrice POLLANO	203932-08/04 134623-08/04
<b><u>Véhicules d'Encadrements autres que ceux listés ci-dessus</u></b>		
<b><u>ORGA 1 (Commissaires/Radio/Tél.)</u></b>	Gilbert DAGAND LVMC (Didier ALIBERT)	31438-08/04
<b><u>ORGA 2 (Compléments Matériel)</u></b>	José NORTES Paulette CAUVY	8759-08/04 8750-08/04
<b><u>Autorités</u></b>	Bernard TREMOULET Yvan PRISTCHEPA	203932-08/04 205325-08/04
<b><u>SECU 1</u></b>	Fabien PELADAN Fabrice POLLANO	37968-08/04 134623-08/04
<b><u>SECU 2 – Gestion CSP</u></b>	José-Luis BORDONADO André JOFFRE	160447-10/01 195118-08/03
<b><u>Chauffeur Véhicule Observateur</u></b>	Robert CLOS	6055-08/04
<b><u>INFO/SONO FFSA</u></b>	Michel BATHELOT	27154-05/01
<b><u>DAMIER</u></b>	Claude SIDOBRE Léa SIDOBRE	41834-08/04
<b><u>Engagements et Vérifications Administratives</u></b>		
<b><u>Gestion des engagements</u></b>	Franck MICALET	166321-08/04
<b><u>Adjoints Gestion des engagements</u></b>	Maryse LAUSSEL Joël MARAINE	219138-08/04 2717-08/04
<b><u>Presse</u></b>		
<b><u>Responsable des Relations avec la Presse</u></b>	Jacques FURET	223132-08/99
<b><u>Gestion Site Internet ASAH</u></b>	Pierre GAZAN	26891-08/04
<b><u>Speakers ASA Hérault</u></b>	Frédéric LOMBARD Pierre BARRE	56718-05/99 306439-08/08
<b><u>Chargés des Relations avec les Officiels</u></b>	Michèle BASCOUL	149759-08/08
<b><u>Accueil des Officiels - Lycée PMF</u></b>	Guy BASCOUL Antonia DURAND Maryse LAUSSEL	149758-08/08 203308-08/09 219138-08/04
<b><u>Chargée des Relations avec les Commissaires</u></b>	Paulette CAUVY	8750-08/04
<b><u>Hébergement / Restauration</u></b>	Jean Louis NEGRE	3410-08/04

<u>Opérations promotionnelles</u>		Franck CABAS Pierre RONGIER	211301-08/04
	<b>Avec</b>		
<u>Responsable Matériel</u>		José NORTES	8759-08/04
<u>Responsable des véhicules d'encadrements</u>		Gilbert DAGAND José-Luis BORDONADO	31438-08/04 160447-10/01
	<b>Avec</b>		
<u>Responsable Diffusion des documents officiels</u>		Alain SZAFARCZYK	4793-08/04
<u>Sites de Montpellier Esplanade</u>			
	<b>Responsable</b>	Pierre GAZAN	26891-08/04
<u>Responsables Remises des Prix</u>		Jean-Louis NEGRE	3410-08/04
<u>Podium</u>		Bernard TREMOULET	203932-08/04
<u>Responsables site Lycée Pierre Mendès-France</u>		Franck MICALET Michèle BASCOUL	166321-08/04 149759-08/08
<u>Responsable site Le Vigan</u>		André JOFFRE	195118-08/03
<u>Responsables Mise en Place et Gestion du Parc Regroupement/Reclassement St Mathieu de Trévières</u>		Thierry LEFOLL Gérard DURAND	58387-08/09 13816-08/09
<u>Responsable site de Ganges</u>		Joël MARAINE	2717-08/04
<u>Responsables site de Kartix Organisation- Logistique Opérations Promotionnelles/Gestion VIP</u>		Patrice RASPAUD Franck CABAS	47239-08/04 211301-08/04

Tous les officiels licenciés nommés dans ce règlement particulier ainsi que les commissaires de route listés dans le dossier Organisation sont juges de fait à l'exclusion des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

#### Le 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes compte :

##### 1<sup>er</sup> Etape

- |          |                 |                                 |              |                    |
|----------|-----------------|---------------------------------|--------------|--------------------|
| • ES 1/4 | 8 postes inter  | 1 commissaire par poste minimum | 2 ambulances | 1 désincarcérateur |
| • ES 2/5 | 14 postes inter | 1 commissaire par poste minimum | 2 ambulances | 1 désincarcérateur |
| • ES 3/6 | 12 postes inter | 1 commissaire par poste minimum | 2 ambulances | 1 désincarcérateur |

##### 2<sup>ème</sup> Etape

- |           |                                 |                                 |              |                    |
|-----------|---------------------------------|---------------------------------|--------------|--------------------|
| • ES 7/10 | 4 postes inter                  | 1 commissaire par poste minimum | 2 ambulances | 1 désincarcérateur |
| • ES 8/11 | 20 postes inter                 | 1 commissaire par poste minimum | 4 ambulances | 2 désincarcérateur |
| • ES 9    | Pas de poste Inter commissaires |                                 |              |                    |

#### 1.2p ELIGIBILITE

Le 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Championnat de France des Rallyes Junior
- Coupe Peugeot 208 Rally Cup
- Clio Trophy France Renault
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Trophée IGOL
- La Coupe de France des Rallyes 2021, coefficient 4
- Le Championnat Rallye 2020 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Jean-Louis GOUR.

## 1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com) pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Jeudi 29 Octobre 2020 de 16 H à 23 H 00. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

**1.3.1p** Les vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Jour 1 des sessions 1 & 2 des reconnaissances (samedi 24 octobre & mercredi 28 octobre 2020 de 7 H 30 à 12 H 00). Lors de ces vérifications, l'équipage **au complet** devra **obligatoirement** présenter :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours pour chaque membre de l'équipage
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers autres documents ainsi qu'un module de géolocalisation.

**1.3.3p** Les vérifications administratives complémentaires (uniquement réservées à la vérifications du permis de conduire et des documents manquants) et les vérifications techniques auront lieu au Lycée des Métiers PIERRE MENDES France suivant l'heure de convocation précisée sur le site [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com).

**A l'issue des vérifications techniques, les concurrents se rendront au Parc Fermé de départ Esplanade Charles de Gaulle/Comédie Centre ville Montpellier :**

**-1) soit par convoi : 12 à 15 voitures escortées par des motards de la Police Municipale, selon un trajet préférentiel.**

**-2) soit par leur propre moyen (road-book spécifique disponible sur le site de l'ASA Hérault).**

**1.3.12p** Les vérifications techniques finales seront effectuées le Samedi 31 octobre 2020, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Lycée des Métiers PIERRE MENDES FRANCE.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € T.T.C.**

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2020

### **IMPORTANT :**

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye.

Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES

### 3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.p** Toute personne qui désire participer au 62ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 19 Octobre 2020, minuit :**

**Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 – FABREGUES**  
**Adresse Administrative : ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas – 34080-MONTPPELLIER**  
**Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) – [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)**

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches assistance, reconnaissances et ouvriers sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com) et si possible remplis en ligne avant impression.

Les concurrents inscrits aux CF / Trophée Michelin ou à une coupe marque bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **Lundi 12 Octobre 2020 minuit.**

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

**En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :**

**- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.**

**-un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances (Cf Art. 6P).**

**-un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés**

### 3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

---

Le nombre maximum des engagés est fixé à **145** voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC (**35** voitures admises) et 3<sup>ème</sup> Critérium VHRS (**20** voitures maxi, soit 200 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes).

### 3.1.11p DROIT D'ENGAGEMENTS

---

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : 1050 € + 50 € pour le module de géo localisation.
- Coupes de Marques et Championnat France Junior : 1050 € + 50 € pour le module de géo localisation.
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : 900€ + 50€ pour le module de géo localisation.
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : 850€ + 50€ pour le module de géo localisation. De plus, leur sera offert un bon d'achat de 100€ à valoir sur le catalogue 2020 GT2I.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

### 3.1.12p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et pour les concurrents étrangers d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Les chèques ne seront mis en paiement qu'après les vérifications administratives obligatoires.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue du Professeur Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A

34080 – MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPAFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

**Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.**

**De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils certifient en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye conformes à la réglementation générale des rallyes et C.F.R. 2020.**

**3.1.13p** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou mail.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye le Jeudi 22 Octobre 2020.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 29 Octobre 2020.

**Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 29 Octobre 2020.**

### 3.2p EQUIPAGES

---

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2020.

#### 3.2.9p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par des panneaux spécifiques.

#### 3.2.10p

Tous les concurrents, pilotes, copilotes, et ouvreurs devront obligatoirement être en possession et titulaires, (**avoir sur eux pendant toute la durée du rallye**) de leurs licences valables pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

#### Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3.1p ORDRE DE DEPARTS

---

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou au Classement Promotion, les WRC, les R5 hors Championnat
- les pilotes prioritaires (FIA et FFSA) ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées
- les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1<sup>er</sup> concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1<sup>er</sup> avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

**Le 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes partira 25 mn après la dernière voiture du 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC Championnat de France des Rallyes VHC .**

### 3.3.2p RECLASSEMENT

---

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière E.S. courue de la 1<sup>ère</sup> Etape, hors pénalités, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

### 3.3.3p REPOSITIONNEMENT

---

A l'issue de chaque étape ou section et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner les pilotes en ce qui concerne leur ordre de départ dans l'étape ou la section suivante (toujours derrière l'ensemble des pilotes prioritaires F.I.A. et F.F.S.A régulièrement classés.

## ARTICLE 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

---

### 4.1p VOITURES AUTORISEES

---

Celles en conformité au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2020

### 4.2p PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

---

Conforme au règlement standard des rallyes .et règlement du Championnat de France des rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER	62 <sup>ème</sup> Critérium des Cévennes	REGLEMENT AVEC VISA 22/07/2020	14/22
-----------------------	--	--------------------------------	-------



#### 4.3p ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du C.F.R. 2020

##### 4.3.2.1p PARC D'ASSISTANCE

**Les différents sites du Parc d'Assistance de ST Hippolyte du Fort seront accessibles dès :**

- **le Mercredi 28 Octobre 2020 à partir de 15 H 00 pour les structures : Michelin, CF Junior, Peugeot 208 Rallye Cup – Clio Trophy France Renault**
- **Jeudi 29 Octobre 2020 à partir de 08 H 00 pour toutes les autres structures d'assistance**

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisés dans un document distribué à l'occasion de la remise des Road - Books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, aux tarifs suivants : plaque supplémentaire : 180€ TTC (4 maximum).

**Important** : Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des différentes places du Parc d'Assistance..

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m<sup>2</sup> pour une voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

La surface attribuée à un Team CFR dans le parc d'assistance est de 200 m<sup>2</sup> pour 3 voitures + 60 m<sup>2</sup> pour voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 9.60€ TTC le m<sup>2</sup>, à régler au plus tard au moment des vérifications obligatoires.

**Les structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 30 Octobre 2020 à 11 H**

Seul le catering destiné aux équipes est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

**Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques sont à votre disposition : PAE les BATAILLES (Face à Atelier Chazel Technologie) Route de Sauve 34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT et Parking le Pirée avenue du Pirée 34000 - MONTPELLIER**

##### 4.3.2.2p ZONES DE RAVITAILLEMENT

-Par mesure dérogatoire, les ravitaillements en carburant sont autorisés dans l'ensemble du Parc d'assistance de Saint Hippolyte du Fort. **Dans ce parc, il est vivement conseillé que les mécanos manipulant les bidons de carburant soient équipés de combinaison et de gants ignifugés.**

-Pour les concurrents utilisant du carburant de commerce, le ravitaillement sera autorisé aux stations services SUPER U de St Hippolyte du Fort, de Ganges et Le Vigan et pour **le vendredi 30 Octobre 2020 uniquement** à la station IINTERMARCHE sortie du Vigan – Rond Point du Coudoulous – Commune de Molière-Cavaillac (situées sur le parcours et indiquées sur le road-book comme « station autorisée »). Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à ces pompes.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera :

Entre Assistance A et Assistance B	(E.S. 1, 2 ,3)	de	154.6 km	dont	51.2 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance B et Assistance C	(E.S. 4, 5, 6)	de	156.0 km	dont	51.2 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance C et Assistance D	(E.S. 7, 8, 9)	de	141.6 km	dont	46.8 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance D et Assistance E	(E.S. 10, 11)	de	107.5 km	dont	45.3 km d'épreuves spéciales

##### 4.3.2.3p LIMITATION DES CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard rallyes FFSA. et C.F.R. 2020.



#### 4.3.2.4p PROPETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

##### **Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :**

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parking d'assistance).

##### **La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 Euros.**

Le comité d'organisation vous remercie pour votre compréhension envers les commissaires présents pour que le rallye se dérouler dans le respect d'autrui et de la réglementation

#### 4.3.2.5p VITESSE DANS LE PARC D'ASSISTANCE

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

#### 4.3.2.6p PRODUCTION D'IMAGE

Conforme Règlement standard des Rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2020

#### 4.4p GEOLOCALISATION

Cf. ART 4.4 règlement CFR 2020

Il sera fourni par l'organisateur un module de géo-localisation reconnu par la F.F.S.A.  
Le module de géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances. Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent à l'ordre du fournisseur VDS Racing.  
Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement du système de géo-localisation et de sa fixation.

**L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes.**

#### 4.7p EXTINCTEURS

**Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

**En cas de non respect avant le départ : mise en conformité.**  
**1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité**  
**2<sup>ème</sup> infraction : disqualification**

### ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et du C.F.R. 2020

#### 5.1p IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (Décret N°2012-312 du 05/03/2012 qui modifie l'Article R411-29 du Code de la route et arrêtés du 14 Mars 2012 et du 28 Mars 2012) et au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Le numéro d'identification sera attribué par l'organisateur en même temps que numéro de course. **Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.**

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'Art. R322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit occultées.

En conséquence chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard de la FFSA.**

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire Sportif en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

### 5.1.8p VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres. (Cf aux réglementations rallyes et C.F.R. 2020).

**Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).**

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur.

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

### 5.2p PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

En plus des 2 plaques de rallye et panneaux de portière, l'organisateur délivrera 2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune fluo qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conformément au règlement standard CFR (annexe) et au document distribué lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1p DESCRIPTION

Le 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes représente un parcours total de 691.9 km et comporte 11 épreuves spéciales, dont 6 E.S. différentes, d'un total de 194.4 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 30	SAMEDI 31
1/4	ST MARTIAL-ARDAILLES/CC GANGES SUMENE	15.9 km	2 fois	
2/5	LE VIGNAN-POMMIERS/CC PAYS VIGANAIS	22.5 km	2 fois	
3/6	ARRIGAS-MARS	12.8 km	2 fois	
7/10	LASALLE - SOUDORGUES	7.0 km		2 fois
8/11	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – TS, ES des 5 COLS	38,3 km		2 fois
9	KARTIX	1.45 km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	102.4 km	248.5 km	350.9 km
ETAPE 2	92.0 km	249.1 km	341.1 km
TOTAL RALLYE	194.4 km	497.6 km	692.0 km

### NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

### 6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais. Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

**Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.**

### PLANNING DES RECONNAISSANCES

N° E.S.	NOMS DES SPECIALES	SESSION 1		SESSION 2	
		SAMEDI 24 9 h / 20 h	DIMANCHE 25 7 h / 13 h	MERCREDI 28 9 h / 20 h	JEUDI 29 7 h / 13 h
<b>1/4</b>	ST MARTIAL-ARDAILLES/ CC GANGES SUMENE	OUI	NON	OUI	NON
<b>2/5</b>	LE VIGNAN-POMMIERS/CC PAYS VIGANAIS	OUI	NON	OUI	NON
<b>3/6</b>	ARRIGAS-MARS	OUI	NON	OUI	NON
<b>7/10</b>	LASALLE- SOUDORGUES	NON	OUI	NON	OUI
<b>8/11</b>	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – TS, ES des 5 COLS	NON	OUI	NON	OUI
<b>9</b>	KARTIX	Vendredi 30, 12h00 – 14h00 : Reconnaissance ( <b>1 seul passage</b> ) avec véhicule de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A, St Hippolyte du fort			

**6.2.1p** Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) lorsqu'ils rempliront la fiche de reconnaissances. Grâce à la géo-localisation des contrôles de vitesse seront effectués à tout moment des reconnaissances.

Deux autocollants (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances (et la course) et identifiés « 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes » devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissance, au niveau du pare-brise et de la vitre arrière.

<b>REGLEMENT PARTICULIER</b>	<b>62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes</b>	<b>REGLEMENT AVEC VISA 22/07/2020</b>	<b>18/22</b>
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.**

**Seule dérogation permise :** A l'issue de la reconnaissance de l'E.S. 1/4, les concurrents désirant reconnaître cette épreuve en boucle sont autorisés :

a/ A remonter au Col de la Tribale via Peyregrosse et D420.

b/A redescendre du Col de la Tribale, en direction de St Martial (D20) jusqu'au départ de l'E.S.

La Base d'essais « shake-down » n'est pas autorisée aux reconnaissances.

#### **RAPPEL :**

**Le panachage WE – Semaine est autorisé.**

**Cependant, le planning des reconnaissances tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus doit être strictement respecté.**

**Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.**

## **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1 DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2020.

### **7.1.9p OUVREURS**

Conforme au Règlement Standard FFSA et C.F.R. 2020.

Les ouvriers sont autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur avec une demande en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le numéro d'immatriculation du véhicule ouvrier (seuls les véhicules de série sont autorisés) ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules et devront porter leurs licences et leurs permis de conduire.

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur donnera lieu à un droit maximum de **160 €**.

De plus, pour les ouvriers un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site de St Hippolyte du Fort.

**Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.**

**Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.**

**Rappel :** la communication des corrections de notes aux équipages ne peut se faire qu'au niveau du parc assistance et des parcs de regroupements(Art. 4.3.4 du C.F.R. 2020).

**UN SEUL véhicule « Ouvrier » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvriers » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvrier. Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une E.S. justifié par un incident technique ou toute autre raison particulière à cet ouvrier quelqu'en soit le motif, dès le passage du véhicule tricolore, il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule à damier**

**7.3.5p** En ce qui concerne les C.H. qui précèdent le départ d'une E.S. , le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord, casqué et sanglé.

### **7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.et C.F.R.2020

## **RAPPEL**

Les concurrents devront avoir soumis, avec succès, leur voiture au contrôle des Commissaires Techniques 1 heure avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante ou à l'heure indiquée par le responsable des commissaires techniques.

## **7.5p EPREUVES SPECIALES (E.S.)**

---

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et C.F.R.2020

**7.5.10p** L'organisateur met en place un dispositif efficace de ralentissement entre l'arrivée d'une E.S. et le point Stop (chicane, ralentisseur, rétrécissement en forme d'entonnoir) à une distance d'au moins 100 m avant le point Stop.

### **7.5.12p : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"**

---

Lors de l'ES 9 (KARTIX) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

**Rappel** : La reconnaissance de cette E.S. 9 se fait avec la voiture de course au cours du parcours de liaison entre le départ de Montpellier Vendredi 30 Octobre et le parc d'Assistance à St Hippolyte du Fort.

### **7.5.17p SECURITE DES CONCURRENTS**

---

#### **7.5.17.3p DEPANNAGE**

---

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

**L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.**

#### **7.5.17.4p DECLARATION D'ABANDON**

---

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à celle-ci s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage. Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le passage du véhicule damier.

La Direction de Course pourra aider les équipages dans leur démarche de recherche d'une société de dépannage.

#### **7.5.18.1p – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

---

Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont :

Chasuble Rouge	:	Directeur de Course E.S.
Chasuble Rouge	:	C.R.A.C. (avec mention « Relations concurrents »)
Chasuble Orange Barrée	:	Chef de Poste
Chasuble Orange	:	Commissaire de Route
Chasuble Jaune	:	Commissaire Sécurité
Chasuble Bleu Clair	:	Chronométrateur
Chasuble Noire	:	Commissaire Technique
Chasuble Blanche	:	Médecin
Chasuble Verte	:	Presse accréditée

## **7.5.20p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI » - CC GRAND PIC SAINT LOUP**

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 29 Octobre 2020 de 14 h 00 à 18 h 00, au nord de Montpellier sur les communes de Fontanes et de St Bauzille de Montmel, sur une distance de 3,5 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale. Elle est réservée au concurrent qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquittés un droit de 180 Euros.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence (au minimum, une licence Satellite de type EIPS). Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard, à la date de clôture des engagements (lundi 19 Octobre 2020). Les pilotes et copilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

Les concurrents ne pourront pas effectuer plus de 4 essais en plus du 1<sup>er</sup> passage de reconnaissance. Ces essais ne seront pas chronométrés.

**Tout essai privé est interdit dans le Gard et dans l'Hérault à partir de la date d'ouverture des engagements soit le 17 Août 2020.**

### **IMPORTANT :**

-Un commissaire technique sera présent pour vérifier les principaux éléments de sécurité de chaque voiture et de l'équipage.

-Concernant la zone d'assistance sur la commune de Fontanès (Mas de Jon), un seul véhicule de moins de 3,5 tonnes sera autorisé par équipage.

**-Le stationnement est rigoureusement interdit sur tout le territoire de la commune de St Bauzille de Montmel (arrêté municipal d'interdiction)**

-Un road-book spécifique sera mis en ligne sur le site de l'A.S.A. HERAULT pour se rendre dans cette zone et ensuite pour aller de cette zone à la base d'essai. Il permettra aussi de se rendre aux vérifications techniques Lycée Pierre Mendès France.

## **7.7p PRESENTATION DES EQUIPAGES A LA SEANCE D'AUTOGRAPHES**

Vendredi 30 Octobre 2020 à partir de 09 h 45 Parvis de l'Opéra Comédie, Place de la Comédie - Montpellier Centre sur invitation du promoteur du C.F.R.

## **ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et C.F.R. 2020

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement C.F.R 2020.

Il sera établi un classement :

- Championnat de France Pilotes et Copilotes
- Championnat de France de 2 Roues Motrices Pilotes et Copilotes
- Championnat « Junior »
- Championnat de France Féminin
- Championnat « Team »
- Classement Promotion « Trophée Michelin » CFR
- Classement Promotion « Trophée Michelin » R5
- Classement Promotion « Trophée Michelin » Hors R5
- Classement Pilote Régionaux (Ligue Occitanie Méditerranée)

## **ARTICLE 10P - PRIX & COUPE**

### **10.1p REMISE DES PRIX**

La Remise des Prix du 62<sup>ème</sup> CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 31 octobre 2020 à l'arrivée du rallye sur le podium - Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de repositionnement (sous régime de parc fermé) en amont du podium entre le CH11E et podium d'arrivée



## **-PRIX EN ESPECES PAR CLASSE**

NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE	1 <sup>er</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>
- De 1 à 5	25 % X E		
- De 5 à 9	50 % X E		
- A partir de 10	100 % X E	50 % X E	25 % X E
- Féminin	50 % X E		

(E = montant de l'engagement réellement payé limité à 1050 € et hors module de géo-localisation)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ du Rallye.

Les concurrents du C.F.R. Junior, Classement Promotion Michelin ainsi que ceux des Coupes de Marque (208 Rallye Cup et Renault Clio, Trophy France) ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

L'organisateur établira un classement spécifique pour les équipages engagés dans une classe du C.F.R. Junior d'une Coupe de Marque et non inscrit à ces championnats.

Seul le 1<sup>er</sup> sera récompensé dans chacune des 3 classes concernées. Il bénéficiera du prix le plus avantageux attribué en fonction du nombre de partants par classe et de sa position. Celui-ci sera non cumulable avec celui de son classement dans la classe concernée.

Ce prix ne pourra être inférieur à 25% X E

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 7 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

## **-COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)**

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée (Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier) et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch, + 1<sup>er</sup> du Classement Team
- Les 3 premiers équipages du Classement 2 Roues Motrices
- Les 3 premiers équipages du Classement «Promotion Trophée Michelin»
- Les 3 premiers équipages du Classement des Rallyes de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Les 3 premiers équipages du Classement Coupes de Marque. (Peugeot & Renault)
- Les 3 premiers équipages du Classement CFR «Junior»
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de chaque Classe
- Le 1<sup>er</sup> premier équipage 100 % A.S.A. Hérault classé au Scracrh «Trophée Jean-Louis GOUR»

Seront également distribuées des récompenses spécifiques aux lauréats du « Trophée Igol »

## **- PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE**

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » et les 3 premiers des Coupes de Marques doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de presse, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

**Nous remercions toutes les personnes prenant part au 62<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des Hauts Pays Cévenols, afin de répondre au souhait de convivialité et afin de maintenir la meilleure perception possible de notre manifestation auprès de tous les habitants.**

**Sauf accord préalable avec les Organismes, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du 62<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être déclarée, négociée et autorisée par les organisateurs.**